



Amende stationnement payant

Par heron

Bonjour

j ai recu une amende pour stationnement payant alors que la vente de mon vehicule etait acté.apres plusieurs demarches qui semblaient me donner raison. Je recois un courrier de la commission du contentieux du stationnement payant me refusant le remboursement de l amende, "requete rejeté", en me precisant le droit d aller en cassation ,representé par un avocat. Comment est ce possible?

Par ESP

Bonjour

Avez vous fait la désignation de conducteur ?

Par heron

Bonjour

Oui et l adresse du proprietaire a ete recouvert de blanc et remplacé par l adresse de l ancien proprietaire manuscrite. Toutes les preuves de la cession du vehicule ont ete envoyé a la commune emettrice du PV qui en a accepté la demande de contestation et en a reconnu le bienfondé.Transmise au greffe, il en a refusé la requete. Tribunal special de contentieux du stationnement, a Limoges